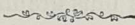
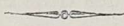


UNIVERSITÉ DE LIÈGE.



**RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.**

ANNÉE 1863-1864.



**DISCOURS INAUGURAL ET RAPPORT DU RECTEUR**


M. A. SPRING.

---

**PROGRAMME DES COURS.**

---

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.



**LIÈGE**

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

---

1863



UNIVERSITE DE LIÈGE  
FACULTÉ DES SCIENCES  
REUNION SOLENNELLE DES COURS  
DE LA SCIENCE INDUCTIVE

DISCOURS INAUGURAL ET RAPPORT DE RECTEUR

IN 1870  
DISCOURS INAUGURAL

PRONONCE EN LA FACULTÉ DES SCIENCES LE 20 OCTOBRE 1870  
PAR M. LE RECTEUR

M. LE RECTEUR

M. LE RECTEUR

1870

UNIVERSITE DE LIÈGE



# DE LA SCIENCE INSTINCTIVE.



## DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liège, le 13 octobre 1863

PAR

M. A. SPRING

RECTEUR.

# DE LA SCIENCE PÉDAGOGIQUE

Les hommes ne voient de l'école que dans son rôle d'enseignement et de transmission de la culture et de la science. Ils ne voient pas dans l'école un lieu où se forment les hommes, un lieu où se crée la vie intellectuelle et morale.

Le ne voit cependant pas que l'école est un lieu où se crée la vie intellectuelle et morale, un lieu où se forment les hommes, un lieu où se crée la vie intellectuelle et morale.

Le ne voit pas plus, à proprement parler, un lieu où se crée la vie intellectuelle et morale, un lieu où se forment les hommes, un lieu où se crée la vie intellectuelle et morale.

Je me propose de tenter de le faire et de le faire de la manière la plus simple et la plus directe possible.

MESSIEURS,

Une honorable prérogative du rectorat me donne le droit, au retour de l'année académique, de monter le premier en chaire et d'ouvrir la série de leçons que l'Université offre sur les diverses branches des connaissances humaines.

Ce ne sera cependant pas une *leçon*, messieurs ; car je ne saurais perdre de vue qu'outre la jeunesse avide d'apprendre, j'ai pour auditeurs des hommes mûris dans la science et dans les affaires, des hommes à qui je préférerais demander conseil moi-même en toute circonstance.

Ce ne sera pas plus, à proprement parler, un *discours* ; le sujet que j'ai choisi ne comporte pas de mouvements oratoires. Ce sera une simple *étude* sur un point qui, dans ma carrière professorale, a constamment fixé mon attention ; une étude qui n'a même pas la prétention d'être approfondie. Tout mon but sera de projeter quelques rayons de lumière dans cette région obscure où les principes de la pédagogie se rencontrent avec ceux de la philosophie et de la physiologie. Heureux si, au bout de cette étude, je rencontre quelques résultats profitables.

Je me propose de traiter *de ce qu'il y a d'instinctif dans les connaissances et les procédés scientifiques*.

D'après l'opinion que le vulgaire se fait des études, les intelligences seraient comme les pages d'un registre à écrire. Les unes accepteraient et retiendraient mieux l'écriture, tandis que sur d'autres les caractères s'effaceraient plus vite. Telle serait aussi l'unique différence des aptitudes et des talents.

Devant vous, messieurs, je n'ai pas besoin de combattre cette opinion. Vous savez qu'une tête savante n'est pas un livre, et que la mémoire ne suffit pas à l'étude. Pour acquérir une science quelconque, des facultés supérieures doivent être mises en action, des aptitudes individuelles doivent être créées, et des vues doivent s'ouvrir vers des régions intérieures, inaccessibles à l'enseignement et à la tradition du dehors.

Quelles sont ces facultés, ces aptitudes, ces vues intérieures? Grave question, qui m'obligerait à plonger dans les profondeurs de la métaphysique et à aborder les points les plus épineux de la psychologie. Ce n'est pas mon affaire. Fidèle à mes habitudes, je vous demande la permission d'examiner le problème en physiologiste, c'est-à-dire en simple observateur des faits. Et, dans ce but, je choisirai l'observation d'une étude que tous vous avez pratiquée : l'étude d'une langue autre que la langue maternelle.

Vous n'éprouverez aucune peine, messieurs, à convenir que la connaissance des mots, pour exiger le plus de temps et des efforts de mémoire, y est cependant loin d'être l'essentiel. Il faut, en outre, saisir le sens particulier qui est attaché aux mots, et pour cela il faut s'initier à la manière d'être, aux idées, aux habitudes, à l'histoire et à toute la littérature du peuple qui a fait la langue. Ce n'est pas assez.

Il faut apprendre les règles de la grammaire et ce que j'appellerai la loi du langage. Il faut s'exercer à employer les mots et à suivre les règles; il faut arriver à *penser* dans la langue qu'on étudie : toutes choses auxquelles la mémoire est loin de suffire. Et encore, malgré le temps et le travail, malgré les facultés mises en usage, malgré les aptitudes acquises, on est loin de posséder la langue scientifiquement, c'est-à-dire entièrement. Que faut-il encore?

Il faut posséder ce qu'on appelle le *génie* de la langue, c'est-à-dire le sentiment instinctif des formes qu'elle comporte et des développements dont elle est susceptible. Parvenu à ce point, les règles de grammaire deviennent superflues, l'on sent d'instinct ce qui se dit et ce qui ne se

dit pas, l'on est devenu participant de la puissance qui a créé et qui conserve la langue.

Eh bien, messieurs, ceci n'est-il pas le cas de toutes les autres études? L'acquisition d'une science quelconque ne procède-t-elle pas de la mémoire à l'entendement, et de l'habitude à l'intuition? Qu'est-ce que le *génie* mathématique? le *génie* philosophique? l'*esprit* juridique? l'*esprit* médical? sinon ce pouvoir d'intuition que de rares privilégiés ont pour ainsi dire de naissance, que d'autres acquièrent avec plus ou moins d'efforts et au bout d'un temps plus ou moins long, et auquel le grand nombre, malgré le travail le plus opiniâtre, ne parvient jamais?

Ai-je raison d'appeler *instinctif* ce qui, en réalité, est le couronnement de l'intelligence?

Je rencontre là un préjugé qui a longtemps dominé dans l'école. L'instinct, disait-on, est propre aux animaux, tandis que l'homme est guidé par l'intelligence : là se trouverait même son véritable titre de noblesse et ce qui lui assigne une place à part au milieu de la création.

Cependant, qui voudrait aujourd'hui encore dénier l'intelligence aux animaux en général? Sans parler des singes anthropoïdes, le chien, le cheval, l'éléphant et certains oiseaux, tels que l'hirondelle, ne posent-ils pas des actes qui démontrent clairement une certaine connaissance des rapports logiques entre des prémisses et une conclusion? La plupart ne sont-ils pas susceptibles d'éducation et d'instruction, tandis qu'il y a des races humaines qui y résistent? Le chien et le cheval apprennent à compter, tandis que l'Australien et le Boschismen, qui ont cinq doigts comme nous, ne savent compter que jusqu'à trois. Le dernier animal rongeur a plus de prévoyance qu'un Hottentot.

Ne médisons donc pas de l'instinct! c'est lui qui assure la conservation de l'individu et de l'espèce. C'est lui qui nous préserve des égarements de cette raison dont nous sommes si fiers. C'est l'instinct qui nous pousse au progrès, qui nous élève selon la loi providentielle et qui, dans la voie du bien, du beau et du vrai, nous éclaire comme de

rayons de lumière angélique. L'homme supérieur n'est pas celui qui a le plus de savoir ; ce n'est même pas celui qui rend le plus de service ; l'homme vraiment supérieur est celui qui est guidé par de généreux instincts.

On a défini l'instinct une faculté intermédiaire entre le mécanisme et la liberté. Cuvier y a vu même une espèce de somnambulisme. De grands esprits parmi les philosophes et les naturalistes ont proposé d'autres définitions. Une chose me paraît certaine, cependant : c'est que l'instinct tient à l'organisation. Il est une manifestation de cette puissance qui construit nos organes, qui détermine leur jeu et qui maintient leur merveilleuse harmonie. Le Créateur a organisé l'animal de manière que, par son propre mécanisme, il pût suffire à sa conservation comme individu et comme espèce ; et il y a attaché comme gardiens le plaisir et la peine, le désir et la crainte. Il a départi à l'homme la même organisation, les mêmes instincts, et en outre, par un privilège qui fait sa supériorité, il lui a donné le désir et la crainte, le plaisir et la peine d'un monde supérieur : les sentiments du beau, du bon et du vrai ; en d'autres mots, outre l'instinct de la conservation, l'homme possède l'instinct du progrès et de l'immortalité :

*Pronaque quum spectent cætera animalia terram,  
Os homini sublime dedit, cælumque tueri  
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.*

Cependant, là se trouve la vraie difficulté pour la thèse que je défends. Les instincts sont-ils susceptibles d'augmenter et de se perfectionner ? Des instincts peuvent-ils être acquis ?

Au point de vue où nous venons de nous placer, et en restreignant la question à l'instinct scientifique, cela revient à nous demander si le cerveau de l'homme se modifie sous l'influence de l'étude et de l'éducation ?

En effet, tout en repoussant la formule du matérialisme moderne, personne ne contestera plus que le cerveau soit l'instrument, non de l'âme, comme on dit souvent par

abus, mais de l'intelligence. Personne ne niera davantage que les lois physiologiques qui gouvernent tous les autres organes soient applicables aussi à l'organe de la pensée.

Or, une de ces lois dit que la santé, la force et même le volume de chaque organe sont en raison directe de son activité normale. *Cursus reddit veloces, lucta robustos.*

Une autre loi dit que toute action, qu'elle soit intentionnée ou accidentelle, qu'elle ait une cause morale ou une cause physique, laisse après elle une *aptitude* conforme. *Ferre laborem consuetudo docet.*

Enfin, d'après une troisième loi, partout l'activité crée le besoin : *ut simul se imbuerit hac dulcedine.*

Ainsi des muscles, de l'estomac, des yeux, des nerfs ; ainsi aussi du cerveau.

Les recherches d'anatomie comparée ont produit, je le sais, quelques exceptions à l'antique croyance d'Aristote, que l'homme aurait le cerveau plus volumineux qu'aucun animal, eu égard à sa taille. Néanmoins, cette croyance, avec une légère modification, s'est emparée pour ainsi dire de la conscience universelle des physiologistes et des médecins. Nous savons à présent que, parmi les parties qui composent le cerveau, les grands hémisphères fonctionnent seuls comme organes de l'intelligence, et que le développement de ces derniers — volume total et profondeur des circonvolutions — est réellement en raison du rang que l'homme, comme espèce, comme race et comme individu, occupe dans l'échelle des êtres intelligents. Il existe sous ce rapport une grande différence entre l'Européen et le Nègre africain ; une plus grande encore entre ce dernier et l'Australien. Dans une même population, les classes cultivant leur intelligence ont les hémisphères du cerveau plus grands et leurs circonvolutions plus profondément dessinées que les classes ne s'occupant que de travaux manuels, et les mesures comparatives que M. Broca a prises, en suivant une méthode irréprochable, des têtes des anciens cimetières, ont donné le résultat remarquable que le crâne de la population de Paris a considérablement

gagné en capacité depuis le siècle de Philippe-Auguste. Pour les individus comme pour les nations, on constate que la boîte crânienne et surtout sa portion frontale acquièrent du développement au fur et à mesure que leurs idées s'étendent et prennent le dessus sur les instincts matériels.

Le cerveau de l'homme est créé pour la pensée comme l'œil est créé pour la lumière. De même que l'œil s'obscurcit et s'atrophie quand il ne s'exerce pas constamment et se perfectionne au contraire par la vue d'objets beaux et délicats, de même le cerveau s'appauvrit par la paresse intellectuelle, et il se corrompt au contact d'idées fausses ou grossières.

Certes, nous manquons de moyens d'observer ce qui se passe dans la substance cérébrale même au moment où la pensée s'élabore et où surgissent les émotions. Cependant des organes visibles, tels que l'œil, ce miroir de l'âme, et le visage, ne peuvent-ils pas nous renseigner à cet égard ?

Ne savons-nous pas que chaque pensée et chaque émotion provoquent des mouvements déterminés dans ces organes extérieurs ? Plus l'esprit a d'activité, plus la face a d'expression. L'enfant, l'homme qui dort, l'idiot n'en ont pas.

Lorsqu'un même mouvement, une même manière d'être se répètent fréquemment dans les muscles de l'œil et de la face, la nutrition de ces derniers en est influencée, et ce fait doit beaucoup nous intéresser au point de vue de notre sujet. L'œil et la face prennent peu à peu un *caractère permanent*, une *expression stable*, indices d'un caractère intellectuel ou passionnel déterminé. Ainsi naissent les physionomies. Ainsi il est permis de reconnaître au premier abord le philosophe, le mathématicien, l'artiste, comme on reconnaît aussi les passions et les émotions dominantes.

Et, chose étonnante ! l'effet devient cause. L'état des muscles de l'expression, lorsqu'il est devenu permanent, non-seulement facilite de plus en plus les mouvements correspondants de l'esprit, mais il les provoque, il les entretient. Ce qui était d'abord un accident devient un

besoin. Ce qui était une libre détermination de l'esprit devient une sollicitation *instinctive*. Qu'il me soit permis de citer un seul exemple de cet effet rétroactif. Certaine humeur disparaît quand nous passons la main sur le front pour y effacer les plis qui, aussi longtemps qu'ils existent, entretiennent en nous un sentiment de colère ou de tristesse.

Ainsi de même le penseur retourne pour ainsi dire malgré lui à ses problèmes aussi longtemps que sa face n'est pas déridée.

Et de pareilles conditions physiologiques n'existeraient pas dans le cerveau même? L'absence de la pensée, de l'habitude de penser, l'absence du goût des choses de l'intelligence se révéleraient déjà au regard et à la physiognomonie et elles ne donneraient pas le même caractère d'insignifiance, le même état de nullité au foyer où la pensée s'élabore? Oui, la physiologie nous le dit à l'occasion de chaque fonction, les organes s'adaptent à l'usage qu'on en fait; ils grandissent ou se rapetissent et ils se modifient d'une manière visible dans le sens que l'action leur imprime; et les modifications une fois produites peuvent se transmettre aux générations futures. L'humanité ne profite pas seulement des conquêtes intellectuelles des individus, mais aussi de leurs conquêtes organiques et matérielles. En produisant des penseurs, elle devient apte à la pensée; en produisant des artistes, elle devient artistique.

Parmi les animaux qu'il s'est attaché comme serviteurs et comme amis, l'homme a créé des races nombreuses qui diffèrent entre elles par des caractères qui, si on les rencontrait parmi les animaux sauvages, y constitueraient souvent des différences d'espèces et même de genres. Et qui nous dit que les caractères de races qui élèvent l'homme européen au-dessus des autres ne sont pas sa propre conquête: conquêtes de la religion, de la science, de la civilisation!

Certes, l'homme est en grande partie son propre ouvrage! Le Créateur, en lui donnant l'instinct, le désir et la joie de l'idéal, lui a départi par là même une étincelle de la

force créatrice; il lui a permis de *progresser* moralement et physiquement.

L'animal atteint de bonne heure à sa perfection. Il lui faut peu de temps pour développer toute l'adresse dont son espèce est capable, et l'époque de la puberté ne se fait pas attendre. Quelle courte jeunesse n'ont pas même les animaux qui vivent le plus longtemps : l'éléphant, certains oiseaux? A peine une heure après sa naissance, le cheval a appris à marcher et à rester debout. L'homme, au contraire, doit passer par une longue enfance et jeunesse; elles forment le quart de sa vie. Ce n'est que très-tard qu'il entre dans l'époque de la puberté; tout ce dont il a besoin, tout art, toute adresse doit lui être enseignée. « Il cherche à s'instruire aussi longtemps qu'il vit et jamais son esprit n'est rassasié, et s'il a espoir en un autre monde à venir, il joint à cet espoir le désir d'y gagner encore des connaissances supérieures » (1). En vérité, l'homme ne s'achève que par l'éducation. Sans étude et sans science, le genre humain ou s'éteindrait, ou retomberait à l'état d'animalité. C'est l'esprit qui le fait vivre. *Animus intus alit.*

Le temps ne me permet pas de pousser plus avant cette étude, ni surtout de produire tous les arguments dont elle pourrait encore s'étayer. Les quelques indications que j'ai données me semblent du reste suffire pour démontrer le parallélisme du fait pédagogique et du fait physiologique.

Il y a de l'instinct dans la science, et c'en est même la meilleure part. La science *instinctive* est la science *incarnée*, c'est-à-dire celle qui fait partie de notre organisation. Sans elle, l'homme ne saurait suivre sa destinée, et pourtant elle ne lui est pas donnée de naissance; il faut qu'il la conquière par ses propres efforts, aidés de l'enseignement de ceux qui l'ont précédé et qui ont reçu la noble mission de l'instruire.

Le serment d'Hippocrate enjoignait à l'élève de placer

---

(1) Burdach, Physiologie. T. I.

son maître de médecine au même rang que les auteurs de ses jours, et Juvénal souhaitait un printemps perpétuel aux mânes de ceux qui révéraient et honoraient leur maître à l'égal de leur père (1).

Le principe que j'ai développé est fondamental. Il doit dominer, selon moi, toute la question de l'enseignement. Pour en déduire toutes les conséquences, il faudrait l'espace d'un livre au lieu de celui d'un simple entretien académique. J'ai promis cependant quelques applications, et j'ose, pour elles, réclamer encore, messieurs, quelques instants de votre bienveillante attention.

*Non multa, sed multum*, s'écrient les pédagogues, sans parvenir toujours à se faire comprendre par ceux qui enseignent. *Non multa, sed multum*, dit-on aussi en hygiène. Ce n'est pas la quantité des aliments qu'on ingère, même bien choisis, qui communiquent à l'économie la force et la santé; celles-ci dépendent plutôt des facultés d'assimilation et de la vigueur des instincts alimentaires.

L'enseignement à tous les degrés ne doit pas tendre à créer des *répertoires* vivants. Quelle que soit la *quantité* des connaissances que vous avez acquises, on pourrait y suppléer; mais on ne supplée pas à la *qualité* du savoir, c'est-à-dire à la méthode et à la pénétration de votre esprit, à la clarté de vos idées et à la facilité que vous avez acquise de les classer et de les manier; on ne supplée pas à l'habitude des procédés scientifiques. La science ne vous constitue en valeur que pour autant que vous vous l'êtes assimilée entièrement, pour autant qu'elle a pénétré votre organisation, qu'elle est devenue *instinctive*.

Chaque idée, pour vous appartenir réellement, doit se fixer, doit s'incarner, pour ainsi dire, en un point du cerveau; vous ne la possédez que lorsqu'elle-même vous pos-

---

(1) Di majorum umbris tenuem et sine pondere terram,

Spirantesque crocos, et in urna perpetuum ver,

Qui præceptorem sancti voluere parentis

Esse loco !...

(SATIR. VII.)

sède. Or, s'il est des cerveaux qui offrent de l'espace à un grand nombre d'idées, d'autres n'en peuvent supporter qu'un nombre restreint. Si l'on excède la mesure, l'intelligence perd en flexibilité, en promptitude, en *action*, ce qu'on essaie de lui faire gagner en poids et en abondance. Il est une manière d'étudier qui allourdit l'esprit au lieu de lui donner du ressort, et il n'est que trop vrai qu'il y a des hommes devenus incapables et impuissants — ineptes même, à force de savoir. Ils sont comme le soldat qui a fait trop de butin.

A tous les degrés de l'enseignement retentissent des plaintes sur la trop grande étendue des *programmes*; et néanmoins quand on touche à ces programmes, c'est, la plupart du temps, pour les charger davantage. N'est-ce pas parce qu'on se trompe sur le véritable but de l'enseignement et qu'on ne se rend pas bien compte de son mécanisme? Il y a au ciel et sur la terre une infinité de choses qu'il serait utile de connaître; mais si le poids de ces connaissances doit nous empêcher d'en tirer du fruit soit pour nous, soit pour nos semblables, ne vaut-il pas mieux s'imposer d'avance certaines limites? *Modum teneatis*. La richesse matérielle est certes un bien désirable pour l'individu et pour l'Etat. Cependant, le travail, le moyen d'acquérir la richesse, n'a-t-il pas infiniment plus de valeur?

L'Etat et l'individu qui se reposeraient sur des trésors amassés iraient à un appauvrissement rapide, tandis que ceux qui les font valoir par le travail prospèrent en obéissant à la loi providentielle.

Ils se trompent étrangement ceux qui croient trouver dans l'Université une instruction complète et suffisante pour l'exercice de la profession à laquelle ils se destinent. Le travail n'est pas terminé par l'acquisition du diplôme. Au contraire, la vie pratique ou scientifique nous impose des devoirs nouveaux; elle exige des efforts particuliers dont les motifs renaissent sans cesse. La vie de l'intelligence, c'est l'étude, et tous nous étudions jusqu'au moment où la vie se retire de nos organes.

Pourquoi s'obstiner alors à vouloir tout enseigner dans l'école? Pourquoi trop empiéter sur les enseignements de la vie pratique? N'est-ce pas s'exposer à mal remplir le devoir présent, tout en faisant un ouvrage que les accidents de la vie réelle ne tarderont pas à détruire? *Age quod agis*. A chacun sa tâche. A l'école, la science; à la pratique, les applications.

J'ai insisté l'année dernière sur l'importance des facultés dites préparatoires de philosophie et de sciences. C'est en elles, je le répète, que réside la véritable force de l'Université. Elles s'adressent aux intelligences pures et désintéressées; elles cultivent le terrain commun où mûrissent tous les fruits scientifiques et littéraires, et elles font éclore les principes sans lesquels toute science d'application se perdrait dans un empirisme stérile, et sans lesquels la pratique ne s'avancerait que péniblement sur les traces de l'imitation et de la routine. *Spécialiser* de trop bonne heure, dit M. St-Marc-Girardin, c'est créer des machines et non des mécaniciens, ce qui est fort différent. Au lieu de courir aux sciences dites pratiques, ne regrettez pas, messieurs, le temps qu'il vous faudra passer dans les régions sereines de la science pure.

Un poète a dit : Comment pourrions-nous voir s'il n'y avait pas du soleil en nous? Je demanderai à mon tour : Comment pourrions-nous découvrir la vérité, si elle n'existait pas virtuellement en nous, dans nos organes? Or, ces organes doivent être créés préalablement et façonnés aux procédés scientifiques, ce qui, de l'aveu de tous les hommes d'expérience, ne s'obtient que par l'habitude des sciences de principe. On n'est mathématicien, on n'est chimiste que lorsqu'on a appris à *penser* en mathématicien, en chimiste. Que fait à cela la connaissance des détails ou des formules? Rien ou presque rien.

De la même manière, le titre de juriste ne s'accorde pas à celui qui a la connaissance la plus étendue des lois, mais à celui qui *pense* en juriste, c'est-à-dire à qui la science du droit est devenue instinctive. Et, après cela, faut-il

mentionner encore ce que, dans une autre branche, on appelle le tact médical, le coup d'œil, l'*oculus medicus*? Voilà ce qui seul est précieux, ce qui élève l'homme de science au niveau de sa mission et ce qui le met à même de rendre à l'humanité des services véritables.

Le temps, ici, fait donc quelque chose à l'affaire. Ce n'est pas en confiant à la mémoire quelques textes ou quelques formules qu'on devient l'homme de science. Laissons cela à l'étudiant de second ordre, dont l'ambition ne se porte guère au-delà du diplôme et du pain quotidien qu'il promet. Celui-ci se contente d'*apprendre* — il *apprend* son examen; les autres *étudient*. *Studium* veut dire zèle, effort soutenu.

Il n'est pas égal qu'une même chose soit apprise au bout d'un an ou dans l'espace de deux ans. Plus on met de temps à acquérir des connaissances, les autres conditions égales, mieux elles sont acquises, et mieux elles restent gravées dans l'esprit. Voyez ces hommes qui ont ce qu'on appelle la *facilité*, et qui, à ce titre, excitent souvent l'envie. Cette *facilité* est déplorable lorsqu'elle devient un obstacle aux études approfondies. En engageant à glisser sur le terrain rapidement et avec élégance, elle empêche de creuser le sol et d'en extraire les trésors cachés. Il faut du temps pour l'étude et une méthode sévère, parce que l'étude est un acte organique; elle ne doit pas se borner à des impressions plus ou moins fugitives faites sur la mémoire et sur l'entendement; son véritable but est d'apporter des modifications jusque dans la partie matérielle de notre être. En un mot, une lumière d'emprunt, quelque vive qu'elle soit, ne suffit pas : il faut que notre intelligence s'allume elle-même. L'homme de science n'est pas l'homme éclairé, c'est l'homme qui éclaire.

Il faut du temps pour les études, mais il y faut aussi de l'*opportunité*; c'est ce qu'on oublie trop souvent, surtout dans l'organisation de l'enseignement moyen. Il est bien des choses qu'un cerveau de douze à quinze ans ne saurait ni retenir ni comprendre et qui pourtant y pénètrent pour ainsi dire d'elles-mêmes quelques années plus tard, lorsque

son organisation physique est devenue plus parfaite et façonnée par des études générales et préparatoires. Il est positif que l'intelligence humaine ne peut saisir les vérités qu'en leur temps. Un peu plus tôt, elles paraissent des erreurs ou passent inaperçues. C'est là la réponse que je me suis faite en réfléchissant souvent à ce grand problème de l'histoire de l'humanité, à savoir : pourquoi la Providence a, pendant de longues périodes, caché au genre humain des vérités qui lui paraissent actuellement indispensables. L'humanité est comme l'individu ; sa *réceptivité* n'est pas la même à tous les âges, et la science ne lui est départie qu'en raison des efforts qu'elle fait elle-même pour son avancement. Pour acquérir une vérité nouvelle, il faut d'abord qu'elle se crée un organe capable de la saisir.

Un de nos hommes d'État les plus éminents s'est écrié un jour : « Dans la sphère des hautes études, les examens » publics sont un mal. » En effet, dirai-je après lui, ces examens ne se justifient que par la présence à l'Université d'un certain nombre d'élèves qui manquent de vocation ou d'énergie morale. Ces examens sont un mal à l'égard des bons, une fâcheuse nécessité à l'égard de ceux qui se négligent. Ils enchaînent la liberté du professeur et imposent aux jeunes intelligences une mesure qui n'agit que trop souvent à la manière d'un lit de Procuste, tronquant les grandes et disloquant les petites.

La multiplicité des examens et le formalisme aride que leur a nécessairement imprimé leur organisation légale menacent d'éloigner de nos universités, de plus en plus, ces allures libres et cette originalité sans lesquelles rien ne prospère sur le terrain de la science comme sur celui des arts ; au lieu de cet enthousiasme qui fait aimer la science pour elle-même, et qui crée des dévouements sublimes, nous ne rencontrons que trop souvent un froid calcul, et à sa suite la lassitude et le dégoût ; l'immobilité des programmes crée l'impuissance.

Non, messieurs, et je m'adresse plus particulièrement

aux jeunes amis qui m'écoutent, ne croyez pas qu'au-delà des exigences de l'examen, il ne vous reste plus rien à faire. Non, ce n'est pas une simple mesure de police, ce n'est pas le résultat d'une heure qui peuvent fixer votre valeur ou limiter vos devoirs. La science n'accorde ses faveurs qu'à ceux qui l'aiment sans mesure et sans calcul et qui s'ouvrent à elle de cœur et d'instinct. Tout se relie dans le monde des idées ; en développant l'instinct scientifique ou artistique, vous satisfaites en même temps à la loi morale. Je suis loin de méconnaître les nécessités de la vie réelle et les devoirs souvent prosaïques qu'elle nous impose ; cependant, pour ne pas déchoir, nourrissons en nous le feu sacré et retournons toujours de nouveau dans ces régions sereines de l'âme humaine où germent les nobles pensées et les bonnes inspirations ; rappelons-nous que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais qu'après le sens moral il n'y a rien au-dessus du désir de connaître et du besoin de comprendre. La vie réelle, je le répète, a bien des défaillances et des misères ; c'est en nous élevant dans le monde de la pensée que nous parvenons à considérer ces misères à leur juste valeur, comme de simples accidents dans le plan providentiel. C'est de là, aux sommets où trône la science, que nous découvrons ce qu'il y a de stable, de continu et de réellement important dans la vie de l'humanité comme dans celle des individus ; c'est de là que nous parvenons à considérer à la fois le passé et à entrevoir l'avenir. C'est là que l'horizon s'élargit, et que le présent se dégage de tous ses accidents tantôt cruels, tantôt vils. Je termine en m'appuyant de la parole de l'un des plus grands penseurs qui, de notre temps, ait couvert de ses regards le monde et l'histoire :

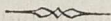
« La fortune, écrivit Macaulay la nuit qui succéda à sa chute électorale à Edimbourg, la fortune qui, dans ses jeux, met le puissant à bas, l'âge qui change en repentir les plaisirs de la jeunesse, laissent inaltérables les dons que la bonne fée accorde à ses élus : le sentiment du beau et l'amour du vrai. »

---

# EXPOSÉ DE LA SITUATION

## DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1862-1863.



### POPULATION.

Le nombre des élèves inscrits au rôle de l'Université est de 795. C'est une diminution de 34 sur le chiffre de l'année précédente. Elle doit être considérée encore, en grande partie, comme une conséquence du rétablissement de l'examen de gradué en lettres, et elle a porté plus spécialement cette année sur les facultés de droit et des sciences.

Voici comment se sont répartis ces 795 élèves entre les diverses facultés et les écoles spéciales :

Faculté de philosophie,	68	élèves,	dont	44	nouveaux.
» de droit,	154	»	»	20	»
» des sciences,	51	»	»	27	»
» de médecine,	141	»	»	9	»
Écoles spéciales,	381	»	»	98	»
Totaux,	795	élèves,	dont	198	nouveaux.

Des 795 élèves inscrits, 695 appartiennent à la Belgique et se répartissent entre ses diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province de Liège . . . . .	363
» Brabant . . . . .	78
» Namur . . . . .	72
» Hainaut . . . . .	66
» Luxembourg. . . . .	36
» Limbourg . . . . .	33
» Anvers . . . . .	25
» Deux Flandres . . . . .	22
	<hr/>
Total, . . . . .	695

Les élèves étrangers sont au nombre de 100 et appartiennent aux États que voici :

Pologne . . . . .	28
Pays-Bas . . . . .	27
Espagne . . . . .	10
France . . . . .	9
Prusse . . . . .	6
Principautés danubiennes . . . . .	6
Russie . . . . .	4
Angleterre . . . . .	2
Italie . . . . .	2
Norwège . . . . .	1
Turquie . . . . .	1
Grèce . . . . .	1
Egypte . . . . .	1
Mexique . . . . .	1
Java . . . . .	1
	<hr/>
Total . . . . .	100

La mort nous a enlevé trois étudiants. Ce sont : MM. Victor Ledent, de Liège, élève de l'École des mines ; Alexandre Legrand, décédé à Huy, élève de l'École des mines ; et Jules Dutilleux, de l'École des arts et manufactures, décédé à Ohey pendant les vacances.

EXAMENS.

314 élèves des facultés se sont inscrits pour passer leur examen devant les jurys universitaires pendant la deuxième session de 1862 et la première de 1863.

De ce nombre, 243 ont été admis, dont 139 d'une manière satisfaisante. Les autres ont obtenu des distinctions, savoir :  
75 la distinction simple (1) ;

---

(1) Ce sont :

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

MM.

- |                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Camauer, God.-Emile, de Huy.    | 5. Warnant, Charles, de Huy.      |
| 2. Fabry, Ernest, de Seny.         | 6. Gillet, Frédéric, d'Aubel.     |
| 3. D'Hoffschmidt, N., de Bastogne. | 7. Caprasse, Charles, de Warnant. |
| 4. Aerts, Robert, de St-Trond.     | Dreye.                            |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- |                                      |                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Bellefroid, Auguste, de Herten.   | 6. Delbastaille, Alfred, de Liège. |
| 2. Villers, Olivier, de Slins-Fexhe. | 7. Davreux, Jean, de Liège.        |
| 3. Vanhoren, Franç., de St-Trond.    | 8. Ross, Gustave, de Heerlen.      |
| 4. D'Ans, Eugène, de Liège.          | 9. Donckier, Auguste, de Liège.    |
| 5. Collard, Jules, de Jemeppe.       |                                    |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- |   |   |
|---|---|
| 1. Henry, Alix, de Dinant.                          | 15. Orban, M., de Grivegnée (1).            |
| 2. Plissart, Jules, de Tongres-<br>Notre-Dame.      | 16. Leroux, Charles, de Dison.              |
| 3. De Corswarem, Th., de Hasselt.                   | 17. Marésal, Célestin, de Liège.            |
| 4. Fraipont, Jules, de Burdinne.                    | 18. Deponthière, Charles, de Liège.         |
| 5. Moreau, Nicolas, de Charneux.                    | 19. Van Aken, J., de Maestricht.            |
| 6. Steurs, Arm., de Schaerbeck.                     | 20. Pollet, Alphonse, de Bassevelde.        |
| 7. Philippe, L., de Henri-Chapelle.                 | 21. Warnant, Joseph, de Huy.                |
| 8. Hénoul, Léon, d'Amay.                            | 22. Desoer, Emmanuel, de Liège.             |
| 9. Malisoux, Henri, de Namur.                       | 23. Van den Bossche, Léon, de<br>Tirlemont. |
| 10. Hanquet, Ferdinand, de Liège.                   | 24. Piedbœuf, Théod., de Jupille.           |
| 11. Grenson, Camille, de Liège.                     | 25. Doucet, Charles, de Leuze.              |
| 12. Ancion, Jules, de Liège.                        | 26. Francken, Xavier, de Liège.             |
| 13. Hippert, Charles Théodore, de<br>Bruxelles (1). | 27. Collinet, Léon, de Liège.               |
| 14. Gallet, Ernest, de Moll.                        | 28. Janssen, Camille, de Liège.             |
|   | 29. Magis, Alfred, de Liège.                |

(1) MM. Hippert et Orban ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

29 la plus grande distinction (1).

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- |                                    |                                       |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Delgotalle, Alfred, de Liège.   | 14. Jamain, Charles, de Chesnes       |
| 2. Farcy, Jules, de Bodegnée.      | (France).                             |
| 3. Lebeau, Alfred, d'Argenteau.    | 15. Bartholomé, Th., de Fléron (1).   |
| 4. Tèdesco, Jules, d'Arlon.        | 16. Willems, Hubert, de Fouron        |
| 5. Delvaux, Paul, de Rochefort.    | St-Martin.                            |
| 6. Davreux, Michel, de Liège.      | 17. Doutrève, P., de Louvegné (1).    |
| 7. Henrard, Alfred, de Lanacken.   | 18. Collard, Émile, de Roy (1).       |
| 8. Hubert, Alphonse, d'Esneux.     | 19. Smets, Charles, d'Overpelt (1).   |
| 9. Warnant, Émile, de Huy.         | 20. Groulard, Alf., de Charleroi (1). |
| 10. Legros, Léon, de Virton.       | 21. Laurent, Alphonse, des Awirs.     |
| 11. Pirotte, François, de Liège.   | 22. Marcq, Dieudonné, de Houdeng-     |
| 12. Jonet, Louis, de Fisefontaine. | Aimeries.                             |
| 13. Loiseau, Constant, de Namur.   | 23. Guyot, E., de Noville-lez-Bois.   |

(1) Ce sont :

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

MM.

- |                                   |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 1. Detienne, Ferdinand, d'Esneux. | 3. Nossent, Jules, de Tongres. |
| 2. Van Marcke, Charles, de Liège. |                                |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- |                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Michel, H.-F., de Bellefontaine. | 2. Vinçotte, Rob., de Borgeshout. |
|-------------------------------------|-----------------------------------|

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- |                                   |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 1. Grégoire, Camille, de Herstal. | 4. Jacqué, Gustave, de Bruges. |
| 2. Collinet, Léon, de Liège.      | 5. Pety, Léon, de Liège.       |
| 3. Krans, Jules, de Liège.        | 6. Ruys, Alfred, de Tongres.   |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| 1. Reypens, Charles, de Duffel.    | 9. Jeanty, Jos., d'Echternach (2).     |
| 2. Galand, C., de Grâce-Berleur.   | 10. Michel, Joseph, de Liège (2).      |
| 3. Delacenserie, Ed., de Bruges.   | 11. Vanlair, C., de Creteil (Fr.) (2). |
| 4. Tandel, Henri, de Liège.        | 12. Colard, Julien, de Hodimont.       |
| 5. Grandry, Michel, de Tilleur.    | 13. Berleur, Henri, d'Ans.             |
| 6. Delbastaille, Alfred, de Liège. | 14. Masset, Louis, de Vencimont.       |
| 7. Henrard, Et., de Wormeldange.   | 15. Moreau, Th., de Francwaret.        |
| 8. Heiderscheidt, Ch., de Malines. |  |

(1) MM. Bartholomé, Boutrewe, Collard, Smets et Groulard ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

(2) MM. Jeanty, Michel et Vanlair ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

Les examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines ont donné les résultats suivants : sur 310 récipiendaires qui se sont présentés, 257 ont été admis, dont :

161 d'une manière satisfaisante ;

75 avec distinction (1) ;

---

(1) MM.

- |                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Masion, Antoine, de Liège.       | 34. Bourson, Michel, de Bruxelles.  |
| 2. Prodhomme, H., de Versailles.    | 35. Mohn, Christian, de Bruges.     |
| 3. Boscheron, Léon, de Liège.       | 36. Doye, David, de Hornu.          |
| 4. Drisket, André, de Liège.        | 37. Michaelis, F., de Luxembourg.   |
| 5. Delstanche, P., de Bruxelles.    | 38. Leitmair, G. de Constantinople. |
| 6. Ladurôn, P.-E., de Beaumont.     | 39. Humblet, Emile, de Liège.       |
| 7. Everts, Jean, de Arnhem.         | 40. Masset, Joseph, de Verviers.    |
| 8. Nagant, Julien, de Liège.        | 41. Goffard, Michel, d'Oufflet.     |
| 9. Moreau, Prosper, de Hervé.       | 42. Mockel, Ernest, de Liège.       |
| 10. Binon, Joseph, de Herstal.      | 43. Schaar, Al., de Gand.           |
| 11. Detry, J.-B., de St-Amand.      | 44. Corteil, Maximilien, de Liège.  |
| 12. Devigne, Adolphe, de Liège.     | 45. Van Zuylen, Léon, d'Anvers.     |
| 13. Ross, Gustave, de Heerlen.      | 46. Heinerscheidt, Aug., de Mons.   |
| 14. Bourlard, Tél., de Mons.        | 47. Destexhe, Emile, de Hognoul.    |
| 15. Tschiderer, V., de la Rochette. | 48. Dessenfants, G., de Mieuray.    |
| 16. Huberti, Alp., de Bruxelles.    | 49. Franquoy, Ferd., de Liège.      |
| 17. Duguët, Gustave, de Liège.      | 50. Blanchart, Cam., de Charleroi.  |
| 18. Lammens, Ed., de Bruxelles.     | 51. Cartuyvels, Jules, de Liège.    |
| 19. Brabant, Victor, de Namur.      | 52. Gaillard, Michel, de Liège.     |
| 20. Delexhy, Desiré, de Jemeppe.    | 53. Bisqueret, Alexandre, de Huy.   |
| 21. Wuillot, Léand, de Paturages.   | 54. Bia, Gustave, de Liège.         |
| 22. Spiertz, Léon, de Liège.        | 55. Levarlet, Cyrille, de Hannut.   |
| 23. Sépulchre, Victor, de Solières. | 56. Dubiez, Théophile, de Hannut.   |
| 24. Magery, Jules, de Namur.        | 57. Thonnard, Léon, d'Ixelles.      |
| 25. Bayo, Frédéric, de Madrid.      | 58. Delarge, Alexandre, de Liège.   |
| 26. Pavoux, Eugène, de Bruges.      | 59. De Mayst, Jules, de Lessives.   |
| 27. Malaise, Jules, de Rocour.      | 60. Dekeyser, Ernest, d'Anvers.     |
| 28. Defize, Alfred, de Liège.       | 61. Chevron, Laurent, de Liège.     |
| 29. Simonis, Alfred, de Verviers.   | 62. Willem, Léon, de Liège.         |
| 30. Germaux, Édouard, de Seilles.   | 63. Delarge, Frédéric, de Liège.    |
| 31. Wuillot, Léand., de Paturages.  | 64. Masuy, Remi, de Bollines.       |
| 32. Pascal, Joseph, de Liège.       | 65. Greiner, Adolphe, de Bruxelles. |
| 33. Gantois, Félix, de Mons.        | 66. Bollis, Victor, de Jenappe.     |

19 avec grande distinction (1);

2 avec la plus grande distinction (2).

Cinquante-cinq élèves sont sortis avec le diplôme d'ingénieur, savoir :

18 ingénieurs honoraires des mines ;

5 ingénieurs civils des mines ;

18 ingénieurs civils des arts et manufactures ;

14 ingénieurs civils mécaniciens.

#### DIPLÔMES SPÉCIAUX.

Les épreuves difficiles imposées par l'arrêté royal du 16 septembre 1853 ont été subies avec succès par MM. les docteurs Hicguet et Horion. Tous deux ont été, en séance publique et solennelle, proclamés docteurs en sciences chirurgicales : le premier le 20 novembre 1862, et le second le 3 février 1863.

---

#### MM.

- |                                     |                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 67. Philippart, Alfred, de Tournai. | 72. Ledent, Jean, de Liège.       |
| 68. Laduron, Charles, de Beaumont.  | 73. Havrez, Jules, de Herstal.    |
| 69. Lammens, Éd., de Bruxelles.     | 74. Demanet, Charles, de Namur.   |
| 70. Fenoll, Isidore, de Carthagène. | 75. Martin, Hub., de Marchiennes- |
| 71. Bronne, Henri, de Liège.        | au-Pont.                          |

#### (1) MM.

- |                                    |                                     |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Fraikin, Pierre, de Tilleur.    | 11. Vanderton, Gust., de Bruxelles. |
| 2. De Aguirre, Germain, de Bilbao. | 12. Chaussette, Aug., de Bruxelles. |
| 3. Tenstedt, Alph., de Louvain.    | 13. Maroquin, Alf., de Quarignon.   |
| 4. Stoclet, Victor, de Bruxelles.  | 14. Cavens, Charles, d'Anvers.      |
| 5. Reuleaux, Jules, de Liège.      | 15. Malisoux, Emile, de Namur.      |
| 6. Poncelet, J.-B., de Gedinne.    | 16. Orman, Ernest, de Lessines.     |
| 7. Rops, Anatole, de Namur.        | 17. Witmeur, Henri, de Liège.       |
| 8. Peltzer, Armand, de Verviers.   | 18. Graindorge, Joseph, de Liège.   |
| 9. Dianand, Jules, de Chambery.    | 19. Gerard, Léon, de Liège.         |
| 10. Heger, Prosper, de Bruxelles.  |                                     |

#### (2) MM.

- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| 1. Demonceau, Léopold, de Liège. | 2. Dubeltowicz, Val., de Varsovie. |
|----------------------------------|------------------------------------|

PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

L'état personnel de l'Université a subi peu de changements.

Un arrêté royal du 16 août 1863 accepte la démission offerte par M. Emile Bède de ses fonctions de professeur extraordinaire à la faculté des sciences, et un autre arrêté de la même date nomme professeur extraordinaire à la même faculté M. Auguste Gillon, ingénieur civil, chargé du cours de métallurgie.

M. le professeur Hennau, qui approche du terme de l'éméritat, ayant demandé d'être déchargé des cours d'économie politique et d'économie industrielle, le gouvernement a fait choix, pour lui succéder dans cet enseignement, d'un ancien lauréat du concours universitaire, qui n'a cessé, depuis 1844, de s'occuper d'études économiques et littéraires et dont les derniers écrits ont fait sensation parmi les hommes de goût et de science. M. de Laveleye, docteur en droit à Gand, a été nommé professeur extraordinaire à la faculté de droit, par arrêté royal du 10 septembre dernier.

De précieux témoignages honorifiques ont été accordés à plusieurs de nos collègues. Je ne mentionnerai cependant que ceux qui viennent du souverain à qui la libre Belgique voue un culte de reconnaissance. Par arrêté du 21 novembre 1862, le Roi a nommé chevalier de son ordre M. Thiry, professeur ordinaire à la faculté de droit. Il a promu au grade d'officier M. Adolphe Borgnet, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres. La même haute faveur a été accordée à celui qui, en ce moment, a l'honneur de présider le corps professoral. Enfin, les services rendus à l'Université ont été pour beaucoup dans la promotion accordée à M. Polain, administrateur-inspecteur, bien que des services antérieurs et des travaux historiques remarquables lui eussent déjà donné des droits à cette faveur royale.

PUBLICATIONS.

Plusieurs de nos collègues ont continué par leurs écrits d'alimenter le mouvement littéraire et scientifique du pays. M. Burggraff a publié un important ouvrage qui avait fait depuis de longues années l'objet de ses méditations et qui est accueilli avec grande faveur parmi les hommes compétents. Ce sont les *Principes de grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments du langage* (1).

La féconde plume de M. Alphonse Le Roy a fourni à la presse périodique de nombreux articles de critique philosophique, historique et littéraire. Nous lui devons aussi des Notices archéologiques, artistiques, biographiques et philosophiques (2). En outre, il a continué son *Étude historique et critique sur l'enseignement élémentaire de la grammaire latine* (3). Enfin, son utile livre de lectures pour les écoles primaires a reçu une édition flamande (4).

Fidèle à sa promesse, M. Defooz, professeur émérite, nous a donné le 3<sup>e</sup> volume de son *Droit administratif belge*, si bien apprécié par les hommes à qui il s'adresse. Ce 3<sup>e</sup> volume porte le titre spécial : *De l'ordre public ou de la police administrative en Belgique*.

M. Nypels a continué sa collaboration à des recueils périodiques de droit. Il a donné le troisième et dernier

---

(1) 1 vol. in-8°. Liège, chez Dessain.

(2) *L'église Ste-Croix et ses peintures murales*. Liège, De Thier, in-18.  
*Henri Forir* (Notice biographique). Liège, Desoer, in-18.  
*Notice sur H. F. L. N. Dewandre*. Liège, Carmanne, in-12.  
*Note sur la pensée et la connaissance* (dans l'ESSAI SUR L'ACTIVITÉ DU PRINCIPE PENSANT, de M. P. KERSTEN, tome III).

(3) Insérée dans la REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE. Il en a paru les articles VI — X en 1863.

(4) *De Kinderriend. Leerboek ten gebruike der Volksscholen in België, bewerkt naer de nieuwe uitgave van M. ALPH. LE ROY*, prof. aen de hoogeschool van Luik, door E. VAN DRIESCHE, prof. aen't K. Athenaeum van Brussel. Mechelen, H. Dessain, 1 vol. in-12.

volume de la deuxième édition annotée de la *Théorie du Code pénal* de MM. Chauveau et Hélie (1), et la science juridique lui doit, en même temps, une *Bibliothèque choisie du droit criminel*, ouvrage de patience et d'érudition (2). M. Thiry a publié une monographie intitulée : *Du contrat de mariage des mineurs* (3).

Dans la faculté des sciences, M. Gloesener a présenté à l'Académie royale de Belgique un rapport très-détaillé sur un travail de M. Jaspar relatif à la résistance comparée des conducteurs de fer et de cuivre à la rupture par le courant galvanique et par l'étincelle électrique (4).

M. Lacordaire nous a donné le tome VI de son important ouvrage intitulé : *Genera des Coléoptères* (5).

MM. Chandelon et Trasenster, membres du jury de l'Exposition universelle de Londres, ont fourni au gouvernement belge des rapports intéressants : le premier, sur les *substances et produits chimiques*, sur les *procédés et produits pharmaceutiques*, ainsi que sur les *produits céramiques*; le second, sur les *métaux ouvrés* et sur les *aciers ouvrés* (6).

M. de Cuyper a fait paraître les volumes 13 et 14 de la *Revue universelle des mines, de la métallurgie, des travaux publics, des sciences et des arts appliqués à l'industrie*.

M. de Koninck a donné la *Description de quelques fossiles carbonifères découverts dans le Punjaub, par le Dr Fleming, d'Edimbourg* (7); et l'Académie royale a fait imprimer le

---

(1) Bruxelles, 1863, grand in-8°.

(2) *Bibliothèque choisie du droit criminel, ou notice sur les ouvrages utiles à connaître, publiés dans les principales contrées de l'Europe, sur cette partie de la science du droit, avec l'indication des sources du droit criminel et des notes biographiques et critiques*. Bruxelles, 1863, gr. in-8° de 150 pages, à deux col. comp.

(3) Bruxelles, br. in-8°.

(4) *Bulletin*, 2<sup>e</sup> série, t. XV, n<sup>o</sup> 2.

(5) Paris, chez Roret.

(6) Ces travaux font partie du rapport général publié à Bruxelles aux frais du gouvernement. Imprimerie de Bols-Wittouk, 1863, gr. in-8°.

(7) In-8°, accompagné de 12 planches.

discours qu'il a prononcé en séance publique, le 16 décembre 1862, en qualité de directeur de la classe des sciences (1).

M. Is. Kupferschlaeger a continué de rendre compte d'analyses et d'essais docimastiques de minerais de fer et de cuivre (2), et de fournir à une publication périodique des articles d'économie domestique (3).

M. Dewalque a donné à l'Académie royale une série de Notes et de Rapports relatifs à la constitution du sol et aux fossiles de Belgique (4).

Je citerai aussi des Recherches faites par M. Émile Bède, — car il nous appartenait encore, — sur la liaison entre les phénomènes de capillarité et d'endosmose (5).

La littérature horticole et botanique du pays doit plusieurs ouvrages étendus au zèle infatigable de M. Ed. Morren (6).

Dans la faculté de médecine, M. Borlée a publié l'obser-

---

(1) BULLETIN 1862, n° 12. Ce discours traitait de l'influence de la chimie sur les progrès de l'industrie.

(2) REVUE UNIVERSELLE, t. XII, livr. 6. IBIDEM, t. XIII, livr. 3.

(3) Blanchissage du linge; voyez le MÉDECIN DE LA FAMILLE 1863, les nos 3, 5, 7, 10 et 13.

(4) Note sur quelques fossiles éocènes de la Belgique. BULLETIN, 2<sup>me</sup> série, t. XV, p. 27.

Observations sur le terrain anthraxifère de la Belgique. IBIDEM, p. 315.

Note sur les fossiles siluriens du Grand-Manil, près Gembloux. IBIDEM, p. 416.

Note sur quelques points fossilifères du calcaire cifétien. IBIDEM, p. 533.

Sur quelques fossiles trouvés dans le dépôt de transport de la Meuse et de ses affluents. IBIDEM, t. XVI, p. 21.

(5) ACAD. ROYALE DE BELGIQUE. *Mém. couronnés et Mém. des savants étrangers*. Tome XXXI.

(6) LA BELGIQUE HORTICOLE, tome XIII. 1 vol. in-8°.

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE DE BELGIQUE, t. III. 1 vol. in-8°.

BULLETIN DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE POMOLOGIE A NAMUR. 1 v. in-8°.

La lumière et la végétation. Une broch. in-8°.

vation d'un cas chirurgical (1), et M. Ad. Wasseige une série d'observations obstétricales dont une est relative à son procédé de restauration du périnée (2).

#### COURS PUBLICS.

A différentes reprises, et même au sein des Chambres législatives, le désir avait été manifesté de voir porter l'enseignement de l'Université au-delà de ses auditoires officiels. Après avoir examiné la question sous toutes les faces, le gouvernement s'est décidé à faire l'essai de cette innovation. Deux professeurs se sont offerts, et tous deux ont eu la satisfaction d'obtenir l'assiduité et les applaudissements d'un public extra-universitaire nombreux et éclairé qui s'est joint à nos élèves.

Dans une série de leçons publiques, M. Stecher a fait l'*Histoire politique du théâtre de Molière*; et M. Morren a exposé la *Physiologie végétale dans ses rapports avec la culture*.

#### BIBLIOTHÈQUE.

Cet important dépôt, qui centralise les ressources littéraires et les matériaux scientifiques, non-seulement pour l'usage de l'Université, mais aussi pour le public instruit en général, s'est enrichi cette année de 3,724 volumes et brochures, formant au journal d'entrée 2,926 articles (3).

---

(1) Observation de tumeur fibreuse considérable développée à la surface interne de la matrice; opération, guérison. BULLETIN DE L'ACAD. ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE.

(2) Observations obstétricales dans les ANNALES DE LA SOCIÉTÉ MÉDICO-CHIRURGICALE DE LIÈGE. Nov. 1862; février, mars et juillet 1863.

Observation d'une périnéoraphie, avec quelques modifications au procédé opératoire. BULLETIN DE L'ACAD. ROYALE DE MÉD. DE BELGIQUE. 2<sup>me</sup> série, t. VI, n<sup>o</sup> 5.

(3) Volumes in-fol. . . . .	87
Id. in-4 <sup>o</sup> . . . . .	397
Id. in-8 <sup>o</sup> et autres formats. . . . .	2,316
Dissertations académiques . . . . .	930
Total. . . . .	<u>3,724</u>

Grâce à l'expérience et à l'assiduité du professeur bibliothécaire, l'ordre le plus parfait continue de régner tant dans le travail de transcription aux catalogues, que dans le service de la salle de lecture et des emprunts au dehors.

Parmi les ouvrages acquis se trouvent vingt volumes manuscrits, dont quelques-uns sont de la plus haute importance pour l'histoire du pays. Le subside annuel alloué à la bibliothèque par le gouvernement suffisant à peine aux besoins immédiats de l'enseignement, ces manuscrits ont pu être payés sur un subside de deux mille francs que la ville de Liège nous a alloué cette année.

Qu'il me soit permis d'offrir de nouveau, au nom de l'Université, l'expression de notre gratitude aux gouvernements, aux sociétés savantes, aux universités étrangères et aux particuliers qui ont bien voulu, cette année encore, enrichir de leurs dons notre dépôt littéraire (1).

---

(1) Les particuliers qui ont déposé des dons à la bibliothèque sont : MM. d'Otreppe de Bouvette, Ad. Borgnet, Ul. Capitaine, Polain, A. Visschers, M<sup>lle</sup> de Donceel, Defrecheux, Pander de St-Petersbourg, F. Henaux, De Cuyper, Demartean, J. Desoer, L. de Thier, Ed. Morren, Bortier, P. Kersten, Spring, Fay, de Borman, Guill. Jervis, A. Bourquenond, A. Warzée, A. Dejardin, J. Halbertsma, Nypels, E. Charlier, d'Omalius-d'Halloy, Raikem, procureur-général, Pérard, E. comte de Kanitz, X. Lelièvre, H. Helbig, de Koninck et Ad. Wasseige.

Les Universités qui nous ont envoyé leurs publications sont les suivantes : Iéna, Bonn, Goettingen, Heildelberg, Berlin, Wurzburg, Munich, Erlangen, Breslau, Lund, Helsingfors, Copenhague, Upsale, Kiel, Rostock, Genève, Utrecht, Christiania, Königsberg, Tubingen, Marbourg et Giessen.

Nous avons en outre reçu les publications de l'Institut archéologique de Liège, de la Société d'Emulation et de la Société liégeoise de Littérature wallonne, de l'Académie impériale de Vienne, de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, du Berg-et-Hüttenverein de Vienne, de la Société Zoologique de la même ville; enfin, le gouvernement russe nous a envoyé la continuation du *Journal des Mines*, publié à Saint-Petersbourg.

SERVICE MATÉRIEL. — COLLECTIONS. — LABORATOIRES.

Le service matériel a continué de recevoir d'importantes améliorations, notamment en ce qui concerne les laboratoires. Le laboratoire de pharmacie a été l'objet d'une organisation complète et nouvelle qui ne laisse rien à désirer et qui fournira aux élèves les moyens d'exécuter par eux-mêmes et dans les conditions du progrès scientifique toutes les opérations de l'art pharmaceutique. La même organisation a été appliquée au laboratoire de docimasia et de manipulations chimiques. Enfin, un nouveau laboratoire a été créé aux Écoles spéciales pour les élèves ingénieurs des dernières années d'études des arts et manufactures et des mines qui voudraient se perfectionner dans l'analyse ou se livrer à une étude plus approfondie de la chimie. La législature a libéralement voté les crédits extraordinaires qui lui ont été demandés pour réaliser ces améliorations.

Le transport des collections anatomiques et d'histoire naturelle dans les bâtiments récemment construits n'a pu encore avoir lieu, les murs n'étant point entièrement séchés. Il doit commencer incessamment, ce qui permettra d'utiliser pour d'autres services les locaux occupés aujourd'hui par ces collections.

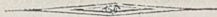
Le cabinet d'histoire naturelle a fait une acquisition qui élèvera considérablement la valeur qu'il avait déjà, grâce aux soins assidus et savants qu'y consacre son directeur M. Lacordaire. Sur sa proposition, généreusement appuyée par M. l'administrateur-inspecteur, M. le ministre de l'intérieur a bien voulu autoriser l'achat de la riche collection de mammifères, oiseaux et poissons recueillis dans l'Amérique du Sud, dans l'Afrique australe, aux Indes orientales, dans les îles de la Sonde, en Cochinchine, aux Philippines et dans la Chine méridionale, par M. le comte de Castelnau, le célèbre voyageur, actuellement consul général de France à Melbourne, en Australie. Le nombre des exemplaires

choisis pour l'Université est de 100 mammifères, 1,900 oiseaux et 800 poissons. Pour ce qui concerne cette dernière classe, l'Université de Liège possède maintenant une des plus belles collections qui existent en dehors des muséums de premier rang.

En présence de cette prospérité, me sera-t-il permis de signaler la détresse d'une autre branche des sciences naturelles, sœur de la zoologie, qui se recommande surtout à la protection bienveillante de l'administration communale. Le temps ne serait-il pas venu d'achever des constructions dont le principe a été admis et qui doivent être élevées au Jardin botanique?

Je manquerais à la justice et aux intentions du corps professoral, si je terminais ce compte-rendu sans adresser de nouveau des éloges à MM. les étudiants pour leur excellente conduite tant dans l'intérieur qu'au dehors de l'université et pour la régularité parfaite avec laquelle les cours ont été suivis particulièrement cette année. Je ne dois pas non plus laisser se perdre le souvenir d'une solennité qui a témoigné d'une manière touchante de la confiance et de l'affection qui unissent l'une à l'autre l'Université et la ville. Ce fut la remise à MM. les étudiants, à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 3 février, d'une médaille leur décernée par le bureau de bienfaisance pour le concert qu'ils avaient organisé l'année précédente au profit des pauvres. Nous avons recueilli avec reconnaissance les paroles éloquentes et généreuses que l'honorable bourgmestre, président le Bureau de bienfaisance, a adressées dans cette occasion à notre brave et digne jeunesse.

Au nom du Roi, je déclare ouverts les cours de l'année 1863-1864.



# ANNÉE ACADÉMIQUE 1863-1864.

## AUTORITÉS ACADÉMIQUES

### Recteur et Président du Conseil :

A. SPRING, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine.

### Secrétaire du Conseil :

M. SCHAAR, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences.

### DOYENS DES FACULTÉS :

*Faculté de Philosophie et des Lettres.*

L. DE CLOSSET, professeur ordinaire.

*Faculté de Droit.*

FÉLIX MACORS, professeur ordinaire.

*Faculté des Sciences.*

TH. LACORDAIRE, professeur ordinaire.

*Faculté de Médecine.*

J. H. BORLÉE, professeur ordinaire.

## CORPS ENSEIGNANT.

### FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

#### Professeurs ordinaires.

J. H. BORMANS (*rue Renkin, n° 9*) : Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine et sur la langue grecque.

A. BORNET (*rue d'Amay, n° 7*) : Histoire politique du moyen âge. — Id., id. de la Belgique.

P. BURGGRAFF (*rue Louvrex, n° 115*) : Littérature orientale, (hébreu et arabe).

CH. LOOMANS (*rue Beeckman, n° 22*) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 18*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 382*) : Littérature latine. — Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

L. DE CLOSSET (*rue Ste-Véronique, n° 15*) : Littérature grecque. — Archéologie.

A. LE ROY (*faubourg Saint-Gilles, n° 129*) : Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique.

N. SCHWARTZ (*rue Louvrex, n° 36*) : Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

#### Professeur extraordinaire.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*) Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

#### Agrégé.

F. VAN HULST (*rue Derrière-Saint-Jacques*) : Littérature française.

FACULTÉ DE DROIT.

**Professeurs ordinaires.**

E. DUPONT (*promenade d'Avroy, n° 17*) : Pandectes.

J. S. J. NYPELS (*quai de Fragnée, n° 330*) : Droit criminel.  
— Procédure civile.

F. KUPFFERSCHLAEGER (*rue des Anges, n° 13*) : Encyclopédie du droit. — Histoire et Institutes du droit romain.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 22*) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

A. HENNAU (*aux Venues, à la Boverie*) :

J. G. MACORS (*rue Louvrex, n° 92*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire politique moderne. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 20*) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Louvrex, n° 70*) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent). — Droit administratif.

**Professeur extraordinaire.**

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue du St-Esprit, n°* ) : Économie politique. — Économie industrielle.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

**Professeur émérite.**

M. GLOESENER (*rue des Augustins, n° 55*) : Physique mathématique.

**Professeurs ordinaires.**

TH. LACORDAIRE (*place Derrière-Saint-Paul, n° 6*) : Zoologie. — Anatomie comparée.

J. B. BRASSEUR (*rue de la Station, n° 22*) : Géométrie descriptive. — Mécanique appliquée aux arts. — Géométrie supérieure.

J. P. CHANDELON (*rue Darchis*, n° 14) : Chimie inorganique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. DE CUYPER (*rue Louvrex*, n° 40) : Haute algèbre et géométrie analytique. — Mécanique analytique.

L. G. DE KONINCK (*rue Madame*, n° 50) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*rue André-Dumont*, n° 19) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

M. SCHAAR (*rue Courtois*, n° 40) : Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités. — Astronomie.

#### Professeurs extraordinaires.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique*, n° 16) : Manipulations chimiques. — Docimasia.

G. DEWALQUE (*rue Devant-la-Madeleine*, n° 19) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

ED. MORREN (*rue du Pot-d'Or*, n° 22) : Botanique.

A. GILLON (*rue Ste-Marie*, n° 16) : Métallurgie.

#### Chargés de cours.

J. P. SCHMIT, agrégé (*rue Louvrex*, 127) : Architecture industrielle.

N. G. FOSSION, agrégé (*rue St-Séverin*, n° 40) : Physiologie comparée.

L. PÉRARD, ingénieur honoraire des mines (*quai de Longdoz*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

### FACULTÉ DE MÉDECINE.

#### Professeurs ordinaires.

A. SPRING (*rue Beeckman*, n° 44) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée*, n° 36) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages

et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

J. G. ROYER (*rue Bertholet*, n° 5) : Pathologie et thérapeutique spéciale des maladies internes, maladies des femmes et des enfants, maladies de la peau et maladies syphilitiques. — Médecine légale y compris la toxicologie. — Encyclopédie et histoire de la médecine.

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière*, n° 32) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université*, n° 17) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

TH. VAUST (*place Saint-Jean*, n° 7) : Pharmacologie. — Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.

G. P. N. PÉTERS-VAUST (*rue Pont-d'Ile*, n° 40) : Pharmacie théorique et pratique.

J. H. BORLÉE (*rue Bertholet*, n° 8) : Pathologie chirurgicale (matières spéciales, y compris les maladies des yeux). — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

#### Professeurs extraordinaires.

H. HEUSE (*rue Saint-Adalbert*, n° 10) : Anatomie pathologique générale. — Hygiène publique et privée.

J. DRESSE (*rue de la Régence*) : Anatomie humaine descriptive. — Démonstrations anatomiques.

#### Chargé de cours.

AD. WASSEIGE, docteur spécial (*rue des Clarisses*, n° 45) : Théorie et pratique des accouchements.

---

#### PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. J. C. P. J. DELVAUX.

J. N. NOEL.

CH. FRANKINET.

J. H. N. DE FOOZ.

J. P. X. WURTH.

---

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS  
DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen : M. L. DE CLOSSET. — Secrétaire : M. A. LE ROY.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

	PREMIER SEMESTRE.	DEUXIÈME SEMESTRE.
Histoire de la littérature française	Vendredi, samedi, 11 à 12 h.	Lundi, 10 à 11 h.; samedi, 9 à 10 h.
Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mardi, merc., sam., 8 à 9 h.
Histoire politique de l'antiquité.	Mardi, jeudi, sam., 9 à 10 h.	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique du moyen-âge	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Jeudi, 9 à 10 h.
Histoire politique de la Belgique.	Lundi, 9 à 10 h.; mardi, 10 à 11 h.	
Psychologie.	Mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 10 à 11 h.	
Logique	.....	Lundi, mardi, 9 à 10 h.
Morale.	.....	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques.	.....	.....
Exercices philologiques sur la langue grecque.	Lundi, 10 à 11 h.; merc., 11 à 12 h.; vendredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
	Samedi, 8 à 9 h.	

Matières de l'examen de Docteur.

Littérature latine.	Mercredi, jeudi, 9 à 10 h.	Mercredi, jeudi, 9 à 10 h.
Littérature grecque	Mardi, jeudi, 10 à 11 h.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature ancienne	Mercredi, vend., 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques.	.....	Lundi, mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Métaphysique générale et spéciale.	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 h.	.....
Histoire de la philosophie ancienne et moderne	Mardi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.

Lundi, merc., vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).  
 Jeudi, 11 1/2 à 1 h.  
 Jours et heures à fixer ultérieurement.

Lundi, merc., vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).  
 Jours et heures à fixer ultérieurement.  
 Jeudi, 11 1/2 à 1 h.  
 (Voir la Faculté de Droit.)  
 (Idem.)  
 Mardi, jeudi, 3 à 4 h.  
 Jours et heures à fixer ultérieurement.

**FACULTÉ DE DROIT.**

(Doyen : M. F. MACORS. — Secrétaire : M. T. J. J. DE SAVOYE).

**Matières de l'examen de Candidat.**

{ Encyclopédie du droit. Histoire et institutions du droit romain. Histoire politique moderne. Introduction historique au cours de droit civil. Exposé des principes généraux du Code civil. Droit naturel ou philosophie du droit.	{ KUPFFERSCHLAEGER (F.), prof. ord. MACORS (J. G.), prof. ord. (Idem.)	{ Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 11 à 12 3/4 h. Mercredi, vendredi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	{ Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 11 à 12 3/4 h. Samedi, 11 à 12 1/2 h.

**Matières du premier examen de Docteur.**

{ Pandectes Économie politique Droit public interne Droit civil moderne	{ DUPONT (E.), prof. ord. DE LAVELEYE (E.), prof. ext. MACORS (J. G.), prof. ord. DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	{ Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h. Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h. Mardi, jeudi, 10 à 11 1/2 h. Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.	{ Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h. Mardi, jeudi, 10 à 11 1/2 heures. Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.

**Matières du second examen de Docteur.**

{ Droit criminel. Procédure civile Droit civil moderne Droit commercial.	{ NYPELS (J. S. G.), prof. ord. (Idem.) THURY (V.), prof. ord. (Idem.)	{ Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h. Merc., vend., 11 1/2 à 1 h. Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h. Merc., vend., 10 1/2 à 11 1/2 h.	{ Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h. Merc., vend., 11 1/2 à 1 h. Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h. Merc., vend., 10 1/2 à 11 1/2 h.
---	---	--	--

JOURS ET HEURES.

DEUXIÈME SEMESTRE.

NOMS

DES PROFESSEURS.

PREMIER SEMESTRE.

DÉSIGNATION DES COURS.

Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.

MM.

- MACORS (F.), prof. ord.
- (Voir plus haut.)
- (Idem.)
- MACORS (J. G.), prof. ord.

Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.

Jours et heures à fixer ultérieurement.

Examen de Candidat notaire.

(Voir les cours de la candidature du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> doctorat.)

Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.

Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.

FACULTÉ DES SCIENCES.

(Doyen : M. T. LACORDAIRE. — Secrétaire : M. I. KUPFFERSCHLAGER.)

Examen de Candidat en sciences naturelles.

- (Voir la faculté de philosophie et des lettres.)
- CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.
- DE KONINGK (L. G.), prof. ord.
- PÉRARD (L.), ingénieur hon. des mines.

Lundi, mercredi, vendredi, 11 à 12 3/4 h.

Mardi, mercredi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.  
Lundi, vendredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.

- Droit administratif . . . . .
- Economie politique . . . . .
- Droit public interne. . . . .
- Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif) . . . . .
- Droit civil . . . . .
- Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent) . . . . .

- Psychologie . . . . .
- Chimie inorganique . . . . .
- Chimie organique. . . . .
- Physique expérimentale . . . . .

Botanique, anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles.

Zoologie. { Animaux vertébrés. . . . .  
 Animaux invertébrés . . . . .

Minéralogie. . . . .

Psychologie. . . . .  
 Haute algèbre. . . . .  
 Géométrie analytique . . . . .  
 Physique expérimentale . . . . .  
 Statique . . . . .  
 Géométrie descriptive . . . . .  
 Calcul différentiel et calcul intégral. . . . .  
 Chimie inorganique . . . . .  
 Minéralogie. . . . .

Chimie organique approfondie . . . . .  
 Chimie inorganique approfondie . . . . .  
 Anatomie comparée. . . . .  
 Physiologie comparée . . . . .  
 Anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles . . . . .  
 Minéralogie . . . . .  
 Géologie . . . . .  
 Astronomie physique . . . . .

MONREN (E.), prof. ext.

LACORDAIRE (Th.), prof. ord.

DEVALQUE (G.), prof. ext.

(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)

DE CUYPER (A. C.), prof. ord.

(Voir ci-dessus.)

TRASENSTER (L. J.), prof. ord.

BRASSEUR (J. B.), prof. ord.

SCHAAR (M.), prof. ord.

(Voir ci-dessus.)

(Idem.)

**Examen de Docteur en sciences naturelles.**

DE KONINCK (L. G.), prof. ord.

CHANDELON (J. T. P.), pr. ord.

LACORDAIRE (Th.), prof. ord.

FOSSION (N. G.), agrégé.

(Voir ci-dessus.)

(Id.)

DEVALQUE (G.), prof. ext.

SCHAAR (M.), prof. ord.

Mardi, merc., jeudi, 8 à 9 1/2 h.

Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

Lundi, mercredi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.

Lundi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.

Mercredi, 8 à 9 1/2 h. vendredi, 11 à 12 1/2 h.

(V<sup>e</sup> cours des Écoles spéciales).

Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Samedi, 3 à 4 h.

Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.

Samedi, 3 à 4 h.

Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.

Mardi, jeudi, samedi, 3 à 4 h.

Mardi, 9 1/2 à 11, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Mardi, jeudi, sam., 11 à 12 1/2 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	DEUXIÈME SEMESTRE.
<b>Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.</b>			
	MM.		
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités. . . . .	SCHAAR (M.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Mécanique analytique . . . . .	DE CUYPER (A. C.), pr. ord.	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Physique mathématique . . . . .	GLOESNER (M.), prof. émérite.	Merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	Merc., vend., 11 à 12 1/2 h.
Astronomie . . . . .	SCHAAR (M.), prof. ord.	(Voir ci-dessus.)	
<b>COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.</b>			
<b>Enseignement préparatoire.</b>			
	(Voir ci-dessus.)		
Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions . . . . .	(Idem.)		
Calcul différentiel et calcul intégral . . . . .	(Idem.)		
Mécanique analytique . . . . .	(Idem.)		
Chimie inorganique . . . . .	(Idem.)		
Chimie organique. . . . .	(Idem.)		
Physique. . . . .	(Idem.)		
Astronomie et éléments de géodésie . . . . .	(Idem.)		
Géométrie descriptive . . . . .	(Idem.)		
Applications de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres . . . . .	BRASSUR (J. B.), prof. ord.		Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Statique élémentaire et notions de dynamique . . . . .	TRASENSTER (L. J.), pr. ord.		
Style et rédaction. . . . .	STECHEK (J.), prof. ord.		

. . . . .

Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

Lundi, mercredi, 11 à 12 h.

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

**Enseignement spécial.**

Mécanique appliquée . . . . .	BRASSEUR (J. B.), prof. ord.	Mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique . . . . .	CHANDELON (J. T. P.), p. ord.	Jeudi, vend., samedi, 9 1/2 à 11 h.
Id. organique . . . . .	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.	Lundi, mardi, merc., 8 à 9 1/2 h.
Manipulations chimiques . . . . .	KUPFFERSCHLAGER (J.), p. ext.	Lundi, mercredi, vendredi, 3 à 6 h.
Minéralogie . . . . .	(Voir ci-dessus.)	
Géologie . . . . .	(Idem.)	
Exploitation des mines . . . . .	TRASENSTER (L. J.), prof. ord.	Jeudi, vend., samedi, 11 1/2 à 1 h.
Physique industrielle . . . . .	PÉRARD (L.) ing. hon. des mines.	Lundi, mardi, merc., 11 1/2 à 1 h.
Métallurgie . . . . .	GILLON (A.), prof. extr.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Docimastique . . . . .	KUPFFERSCHLAGER (J.), prof. ext.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Architecture industrielle . . . . .	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Lundi, merc., vendr., 3 à 4 1/2 h.
Législation des mines . . . . .	N***	Jours et heures à fixer ultér.
Economie industrielle . . . . .	DE LAVELEYE (E.), prof. ext.	Lundi, 10 1/2 à 11 1/2 h.

**Matières non comprises dans les Examens.**

Géométrie supérieure . . . . .	BRASSEUR (J. B.), prof. ord.	Jours et heures à fixer ultér.
Paléontologie . . . . .	DEWALQUE (G.), prof. extr.	(Idem.)

**FACULTÉ DE MÉDECINE.**

(Doyen : M. J. A. BORLÉE. — Secrétaire : M. J. DRESSE.)

	<b>Matières de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.</b>	
Anatomie humaine générale . . . . .	SCHWANN (Th.), prof. ord.	Mercredi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Anatomie humaine descriptive . . . . .	DRESSE (J.), prof. extraord.	Merc., jeudi, vend., samedi, 10 à 11 h. Jeudi, 3 à 4 h.
Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première. Idem. . . . .	SCHWANN (Th.), prof. ord.	Mardi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Éléments d'anatomie comparée. . . . .	FOSSON (N. G.), agrégé.	(Idem.)
Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie . . . . .	LACORDAIRE (Th.), prof. ord.	
Démonstrations anatomiques (dissections)	VAUST (Th.), prof. ord.	
	DRESSE (J.), prof. ext. (assisté par le professeur).	Tous les jours.

Jeudi, vend., samedi, 8 à 9 1/2 h.  
 Lundi, mardi, merc., 8 à 9 1/2 h.  
 Mercredi, samedi, 9 à 10 h. Jeudi, 5 à 6 h.  
 Jeudi, vend., samedi, 8 à 9 1/2 h.  
 Lundi, merc., vend., 3 à 4 1/2 h.  
 Mardi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.  
 Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.  
 Mardi, jeudi, samedi, 7 à 8 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	DEUXIÈME SEMESTRE.
		<b>Matières du premier examen de Docteur</b>	
Pathologie générale . . . . . Thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique . . . . . Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. ( <i>Cours de 2 ans</i> ). . . . . Anatomie pathologique . . . . .	SPRING (A.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 5 à 6 1/2 h.	. . . . .
	V AUST (Th.), prof. ordin.	Id. id. 3 1/2 à 5 h.	. . . . .
	ROYER (J. G.), prof. ordin. HEUSE (H.), prof. extraord.	Mardi, jeudi, sam., 11 1/2 à 1 h. Lundi, merc., vend., 2 1/2 à 3 1/2 h.	Mardi, jeudi, sam., 11 1/2 à 1 h. . . . . .
	<b>Matières du deuxième examen de Docteur.</b>		
	ANSIAUX (N.), prof. ord.	Mardi, vend., 10 à 11 h.	Mardi, vend., 10 à 11 h.
	BORLÉE (J. A.), prof. ordin.	Lundi, 12 à 1 h.; merc., vend., 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
	WASSEIGE (A.), doct. spéc. HEUSE (H.), prof. extraord.	Mardi, jeudi, sam., 2 1/2 à 4 h. . . . . .	Mardi, jeudi, sam., 2 1/2 à 4 h. Lundi, mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2.
	ROYER (J. G.), prof. ord.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 1/2 h.
	PATHOLOGIE { 1° Matières générales, y compris les maladies des os. CHIRURGICALE. { 2° Matières spéciales, y compris les maladies des yeux.		
	Théorie des accouchements. . . . . Hygiène publique et privée . . . . . Médecine légale, y compris la toxicologie.		

**Matières du troisième examen de Docteur.**

Clinique interne . . . . .	SAUVEUR (H.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.
Idem . . . . .	SPRING (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, sam di, 7 1/2 à 9 h.
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils . . . . .	ANSIAUX (N.), prof. ord.	Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h. mar., vendredi, 9 à 10 h.
Pratique des accouchements. . . . .	WASSEIGE (A.), doct. spéc.	Cette clinique se fera à la Maternité à déterminer selon l'occurrence.
Clinique ophthalmologique . . . . .	BORLÉE (J. A.), prof. ord.	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.
Opérations chirurgicales . . . . .	(Idem.)	Lundi, 12 à 1 h.; merc., vend., 11 1/2 à 1 h.

**Examen de pharmacien.**

Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses <i>maxima</i> auxquelles on peut les administrer . . . . .	PÉTERS-VAUST (G. P. N.), P. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Pharmacie pratique, y compris les opérations toxicologiques . . . . .	(Idem.)	Id. id. id. 9 1/2 à 12 h.
		Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
		Id. id. id. 9 1/2 à 12 h.

**Matière non comprise dans les Examens.**

Encyclopédie et histoire de la médecine. | ROYER (J. G.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultérieurement.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 29 juin 1863.

*Le Secrétaire,*

**F. MACORS.**

*Le Recteur,*

**A. SPRING.**

Vu et approuvé en conformité de l'article 5 du titre I<sup>er</sup> de la loi du 15 juillet 1849.

Bruxelles, le 17 septembre 1863.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**ALPH. VANDENPEERBOM.**

EXTRAIT

DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DES MATIÈRES

Chaque élève doit payer annuellement une inscription ; le droit d'inscription est de 10 francs.

Art. 28. Les recensements effectués par les étudiants au rôle, et les notes sur les livres qu'ils ont à remplir.

Art. 29. L'élève, avant son inscription, s'engage à observer les règlements universitaires.

L'étudiant porte au rôle son nom et son inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la faculté et de 100 francs pour les autres facultés.

EXTRAIT  
DES  
**DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES**  
SUR  
**L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,**  
CONCERNANT :

1° LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une in- Art. 18 de la loi  
scription ; le droit d'inscription est de 15 francs.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; Art. 28  
il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à obser- Art. 19 de la loi,  
ver les règlements universitaires.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription  
générale pour tous les cours relatifs aux matières  
de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an  
pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres  
Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 novembre 1849.

Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1<sup>re</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2<sup>e</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres facultés, 40 francs.

3<sup>e</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4<sup>e</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs ; pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1<sup>o</sup> Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2<sup>o</sup> Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1<sup>o</sup> Pour les candidats en droit, 150 francs.

2<sup>o</sup> Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1850.

Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures :

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application :

Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

1<sup>re</sup> année d'études, y compris le dessin, 220 fr.

2<sup>e</sup> année d'études, y compris le dessin

et les manipulations, 240 id.

3<sup>e</sup> année d'études, y compris le dessin, 120 id.

4<sup>e</sup> année d'études, id. 120 id.

5<sup>e</sup> année d'études, id. 120 id.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise. Art. 20 de la loi.

L'année académique est divisée en deux semestres :

Art. 1<sup>er</sup>

le premier commence le premier mardi d'octobre, du règlement.  
et le deuxième, le dernier lundi de février.

2<sup>o</sup> LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

- Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.
- Art. 36 du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.
- La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.
- Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.
- Les programmes des cours sont soumis à son approbation.
- Art. 8 du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui trouble-raient l'ordre.
- Art. 9 du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.
- Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.
- Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.
- Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.
- Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.
- Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7  
du règlement.

Le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le jour de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi et de l'acceptation de la Constitution ;

Le 1<sup>er</sup> et le 2 novembre ;

Le 16 décembre, anniversaire de la naissance du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

### 3<sup>o</sup> LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique. Art. 29.  
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

#### 4<sup>o</sup> LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 39 de la loi nouvelle. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les réglemens.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal ; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses, de 1,000 francs par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses, faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs. Art. 48 du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant, et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves, s'il en a. Art. 41 du règlement.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement, en vertu de l'article 42 de la loi, les requêtes que les docteurs reçoivent avec la plus grande distinction adresseront directement au gouvernement, à l'effet d'obtenir des bourses de voyage, seront soumises à l'un des jurys. Art. 42 du règlement.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après

plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir :

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.

